

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Par arrêté préfectoral n°2024/07/DCSE/BPE/EXP du 8 avril 2024 il sera procédé pendant 17 jours consécutifs, du mercredi 12 juin 2024 à 9h00 au vendredi 28 juin 2024 à 17h00 aux enquêtes publiques conjointes préalables :

- à la déclaration d'utilité publique, au profit de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) des travaux et des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet de réhabilitation de l'immeuble sis au 15 Rue GAILLARDON sur le territoire de la commune de Melun,
- au parcellaire, afin d'identifier les propriétaires et titulaires de droits réels et de déterminer précisément les parcelles à acquérir pour la réalisation du projet.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Melun, sise 16 rue Paul DOUMER (77000).

Pendant toute la durée des enquêtes, en mairie de Melun, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- les dossiers d'enquêtes publiques seront tenus à la disposition du public en format papier,
- le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquêtes en format papier, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête en mairie de Melun. Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique.

M. Jean BAUDON, géomètre expert, retraité, ingénieur conseil en infrastructures, et Mme Marie-Françoise HEBRARD, directrice de service foncier, sont désignés respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés en mairie de Melun :

- mercredi 12 juin 2024 de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête),
- samedi 22 juin 2024 de 09h00 à 12h00,
- vendredi 28 juin 2024 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquêtes auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE 12 rue des Saints-Pères 77010 Melun cedex). Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Melun et consultables sur le site Internet de la préfecture de Seine-et-Marne

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voie d'arrêté préfectoral sur la déclaration d'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réhabilitation de l'immeuble sis au 15 Rue Gaillardon sur le territoire de la commune de Melun, et sur la cessibilité des parcelles ou des droits réels immobiliers dont l'expropriation est nécessaire pour la réalisation de cette opération.